

## **V/ Les communiqués de presse**

## COMMUNIQUE A LA PRESSE

Monsieur Edouard BALLADUR, Premier Ministre, a décidé d'attribuer cette année le label de la grande cause nationale à une trentaine d'associations à vocation sociale et caritative (1), qui ont décidé de se coordonner pour organiser une campagne d'information radio-télévisée sur le thème de la solidarité face à la pauvreté.

Les bénéficiaires de la grande cause nationale ont un droit d'accès privilégié aux chaînes publiques de radio et de télévision pour la diffusion de messages d'information.

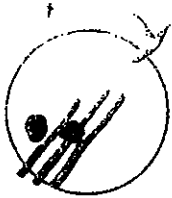
Le Premier Ministre souhaite en effet donner une ampleur toute particulière à cette campagne de sensibilisation, qui doit permettre la mobilisation d'un grand nombre de français en faveur de l'aide aux plus démunis.

Dans le même esprit, le label de la "campagne d'intérêt général" a été accordé à la Fondation de France à l'occasion de son 25ème anniversaire, sur le thème des "solidarités de proximité".

Monsieur Edouard BALLADUR a fait part de ces initiatives à Madame ANTHONIOZ de GAULLE, Présidente d'ATD QUART MONDE, l'une des associations bénéficiaires de la "grande cause nationale", à l'occasion de l'entretien qu'il lui a accordé ce jeudi 3 février à l'Hôtel Matignon.

---

(1) voir annexe jointe : liste des associations bénéficiaires



# MOUVEMENT ATD QUART MONDE

Membre du Mouvement International ATD Quart Monde.  
Association régie par la loi de 1901 - Fondation Aide à Toute Détresse reconnue d'utilité publique en 1971.

Secrétariat National : 33, rue Bergère, 75009 Paris - Tél. 1/42.46.81.95 - Fax 1/48.00.06.02

## COMMUNIQUE DE PRESSE Vendredi 04 Février 1994

Le Premier Ministre  
engage sous sa responsabilité  
l'élaboration d'un projet global de lutte contre la grande  
pauvreté.

Monsieur Edouard BALLADUR, Premier Ministre, a reçu le 3 Février 1994 le Mouvement ATD Quart Monde. Madame Geneviève de GAULLE, Présidente, est venue lui exprimer comment les familles du Quart Monde tentent de faire face à leur situation de grande pauvreté et pourquoi, plus que jamais, il y a nécessité pour tous d'avancer sur la base d'une expérience et d'une réflexion apprises durant 35 ans au milieu des plus pauvres, à l'école de l'un des leurs : le Père Joseph WRÉSINSKI.

Monsieur le Premier Ministre a entendu favorablement les raisons pour lesquelles Madame Geneviève de GAULLE lui exposait la nécessité de prendre en compte la lutte contre la grande pauvreté dans sa totalité. Il a souhaité s'appuyer sur les engagements, études et propositions déjà élaborés en concertation avec les personnes et familles en grande pauvreté, en concertation également avec de nombreux partenaires privés et associatifs, ainsi qu'avec des instances publiques telles que le Conseil Economique et Social.

En conséquence, Monsieur Edouard BALLADUR a pris la décision d'engager sous sa responsabilité personnelle un travail interministériel sur la base des propositions qui lui ont été présentées, en vue d'aboutir rapidement à un projet global de lutte contre la grande pauvreté, en étroite collaboration avec des associations et partenaires directement concernés.

Le Mouvement ATD Quart Monde souligne l'immense espoir que représente cette décision. Il y voit la volonté de la France d'amplifier la démarche déjà mise en oeuvre et éprouvée à certains échelons locaux et régionaux sur la base des orientations du rapport Wrésinski adopté par le Conseil Economique et Social.

Monsieur Edouard BALLADUR a estimé que le moment était venu, que l'effort devait être permanent et qu'une société se mesurait à sa capacité de maintenir cet effort. Sa volonté de réfléchir à partir des orientations fixées en concertation avec les plus pauvres eux-mêmes est une reconnaissance du courage et de l'expérience de ceux qui résistent chaque jour à l'indignité qui leur est faite.

"Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère,  
les Droits de l'Homme sont violés.  
S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré."

Père Joseph Wrésinski, le 17 octobre 1987.

**ALERTE**

# "LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION"

*Grande Cause Nationale 1994*

COMMUNIQUE DE PRESSE

05/09/94

**ALERTE 1**

Depuis dix ans, trente associations travaillent ensemble au sein de l'UNIO PSS (Union Nationale Interfédérale des Organismes privés, Sanitaires et Sociaux), sur les problèmes de pauvreté et d'exclusion:

Elles ont reçu cette année le label "Grande Cause Nationale".

Une occasion pour elles de crier : Alerte ! Aujourd'hui, cinq millions de personnes sont mises au rebut. Combien demain?

Le temps n'est plus aux demi-mesures, à la simple organisation de l'assistance ou de la solidarité spectacle.

Le monde politique, relayé par les médias, s'est emparé du thème de l'exclusion en cette rentrée 1994. Par souci du bien commun et de tous ceux qui sont en difficulté, le moment est venu d'avoir le courage d'aller au fond des choses, au delà des mesures sans lendemain...

Ces trente associations ont pris l'initiative d'organiser ensemble, fin novembre, une grande campagne d'information et de sensibilisation pour que tous les citoyens s'associent à l'élaboration d'un pacte social qu'elles réclament. Ce pacte devrait inspirer les dispositions réglementaires et législatives à prendre et créer un véritable courant d'opinion pour les faire appliquer.

Les associations considèrent en effet:

- que les problèmes posés par l'exclusion et la pauvreté dépassent largement leurs capacités à les résoudre
- que sans un véritable pacte social auquel doit participer l'ensemble de la société, on ne pourra pas enrayer les processus d'exclusion et de pauvreté qui ne cessent de progresser et de mettre en danger la démocratie.

Dans le respect des Droits de l'Homme, il est nécessaire de développer une solidarité pour la justice et de faire appliquer les droits inscrits dans les lois de la République.

Contact presse et communication  
Estelle Saint-Martin Communication  
tel : 47 03 44 44 - fax : 47 03 98 96

**COORDINATION :**

Uniopss - 21, rue du Fbg Saint-Antoine 75011 Paris - Tél. : (1) 49 28 54 54 - Fax : (1) 44 73 41 06

*Sont réunis sous le label Grande Cause Nationale 1994 :*

ADIE, Armée du Salut, Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, Association SETTON, ATD Quart Monde, Conférence Saint-Vincent de Paul - Société Saint-Vincent de Paul, COORACE, Croix Rouge Française, Emmaüs France, Entraide Protestante, Fédération Nationale des Associations Familiales Rurales, Fédération Française des Banques alimentaires, Fédération Relais, FNAFAD, FNARS, FNAFMA, Fonds Social Juif Unifié, France Terre d'Asile, les Petits Frères des Pauvres, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, RE ME DE, Secours Catholique, Secours Populaire Français, Solidarités Nouvelles face au chômage, UFCS, UNAADMR, UNAFO, UNISAT, UNIO PSS.

## **Pas d'exclusions au sommet social**

La France traverse une crise majeure qui dépasse les simples revendications portées par le mouvement syndical et qui interroge l'ensemble de la Société.

Cette crise est le résultat d'une évolution politique et sociale observée depuis de nombreuses années, qui a privilégié l'impératif économique au détriment de la justice sociale. Cette politique a fragilisé tout un pan de la population, générant des pertes d'emplois massives, de la pauvreté, de l'exclusion et portant atteinte à la dignité des personnes.

Bien que notre pays soit l'un des plus riches du monde, nous, Associations du secteur médical, du secteur social et de défense des droits de l'Homme, témoignons que nous sommes confrontés chaque jour à un nombre croissant d'exclus, où les jeunes et les femmes sont de plus en plus nombreux, de sans logis, de sans droits, qui ne peuvent accéder aux soins, trouver un emploi et se loger.

De plus, bien que notre pays ait une longue tradition d'accueil des étrangers, ceux-ci sont de plus en plus souvent traités comme les boucs émissaires de la dégradation économique et sociale.

Dans ce contexte, la convocation d'un "Sommet Social", afin qu'il soit vraiment utile, ne peut évacuer le problème de l'exclusion. C'est pourquoi nous, Associations, demandons que soient pris en considération les points suivants :

- 1 - La nécessité que toute réforme de l'assurance maladie prenne en compte les plus démunis quel que soit leur statut social.
- 2 - L'obligation de permettre l'accès aux soins de toutes les personnes présentes sur le territoire national, quel que soit leur statut administratif, au nom des droits fondamentaux de l'Homme.
- 3 - L'urgence de faire voter par le parlement une loi de programmation pour le financement de milliers de logements pour les plus défavorisés.
- 4 - L'impératif d'une politique de l'emploi qui mette fin à la précarisation croissante et qui crée les conditions d'une insertion durable ainsi que des mesures pour lutter contre les inégalités croissantes des revenus.

C'est pourquoi les Associations signataires demandent à participer aux négociations qui s'engagent, et en particulier, au "Sommet Social" pour y faire entendre leurs propositions et donner un vrai contenu à la Loi Cadre contre l'exclusion.

### ***Les premiers signataires :***

*C.I.M.A.D.E - Emmaüs France - Droit au Logement - F.N.A.R.S - Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés - G.I.S.T.I. - Médecins du Monde*

Paris, le 18 décembre 1995

## URGENT

### A L'ATTENTION DE TOUS LES REDACTEURS EN CHEF CONCERNE PROJET DE LOI CADRE CONTRE EXCLUSION

Paris, le 28 février 1996

**...COMMUNIQUE...COMMUNIQUE...COMMUNIQUE...COMMUNIQUE...**

#### *Plusieurs associations\* dénoncent l'absence de concertation pour l'élaboration de la loi cadre contre l'exclusion.*

Nous, associations venant de tous les horizons de la lutte contre les exclusions et agissant pour l'affirmation des droits, dénonçons avec force l'absence totale de concertation pour l'élaboration du projet de loi cadre contre l'exclusion.

Alors même que nous demandons au gouvernement depuis le 19 décembre dernier à être associés à la préparation de cette loi, nous en découvrons le contenu ce matin grâce aux révélations de « Libération ».

Le silence du gouvernement vis à vis des associations témoigne d'une conception quelque peu surannée du fonctionnement démocratique. Il a été beaucoup reproché au Premier Ministre l'absence de concertation qui a précédé l'annonce de la réforme de la protection sociale. Il semble que peu d'enseignements en aient été tirés.

Nous, associations de solidarité, réaffirmons que la lutte contre la précarisation et les exclusions n'aboutira pas sans l'implication de ceux qui sont concernés.

#### *\* associations signataires :*

*Aides - Arcat Sida - ASUD - La Bellevilleuse - CASP - CEDETIM - CEDIAS - Cimade - CNLAPS - Comité Des Sans Logis - Solidarité Paysans - Droit Au Logement - Droits Devant !! - Droit de Cité - FASTI - Fédération Française des Banques Alimentaires - Fédération Relais - GISTI - Médecins du Monde - Mouvement National des Chômeurs et Précaires - MRAP - Observatoire International des Prisons - Les Pionniers de France - RESO - SOL EN SI - SOS Rascime - Union des Jeunes Avocats - URMED*

**Contact Presse : Muriel Rozenfeld/Médecins du Monde**

**Tél : 44 92 15 15**

*Vous pouvez retrouver ce communiqué sur Médialigne... Vous pouvez retrouver ce communiqué sur Médialigne... Vous pouvez retrouver ce communiqué sur Médialigne... Vous pouvez retrouver ce communiqué sur Médialigne...*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Des engagements fermes et sans délai pour renforcer la lutte contre l'exclusion

Les associations, regroupées au sein de la commission " Lutte contre la pauvreté et la précarité de l'UNIOPSS" (collectif ALERTE), regrettent vivement que la dissolution de l'Assemblée nationale soit intervenue au milieu du débat parlementaire sur le projet de loi de renforcement de la cohésion sociale, attendu depuis deux ans. Les députés, dans une large diversité d'appartenances, avaient tenu à faire progresser le contenu de ce projet, répondant ainsi à certaines des attentes et propositions associatives.

Elles respectent évidemment les nouvelles échéances arrêtées par le Président de la République. Elles souhaitent toutefois que les responsables nationaux des différents partis politiques s'engagent à demander, en priorité, au gouvernement mis en place après les élections, de soumettre à nouveau à la discussion du Parlement, dès les premières semaines de la législature, un projet de loi renforçant la lutte contre l'exclusion. Ce projet devra être accompagné d'un programme d'action ambitieux et des moyens indispensables dans la prochaine Loi de Finances.

Elles rappellent à ce propos que, lors de la campagne pour l'élection présidentielle, les principaux candidats, Messieurs Chirac, Balladur, Jospin et Hue, s'étaient publiquement engagés à faire voter au plus tôt par le Parlement, s'ils étaient élus, un tel projet de loi.

Elles entendent interroger les candidats sur leurs objectifs et propositions en la matière, car les drames sociaux se multiplient.

Paris, le 24 avril 1997

Contact presse : Bernard Boudet  
T. 53 36 35 07



**Mouvement National des Chômeurs et Précaires**  
 17, rue de Lancry 75010 Paris  
 Tél. : 01 40 03 90 66 Fax : 01 40 03 90 67

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Présentation par Martine Aubry du projet de loi contre l'exclusion**

**Le MNCP déplore que les associations de chômeurs ne soient pas invitées à la réunion de présentation par Martine Aubry, Ministre de l'Emploi et de la solidarité, des objectifs du projet de loi contre l'exclusion, prévue le jeudi 23 octobre.**

**Le MNCP rappelle que les associations de chômeurs avaient été associées par Messieurs Barrot et Emmanuelli, Ministres du Gouvernement précédent, à la discussion sur le projet de loi sur la cohésion sociale.**

**Paris, le 22 octobre 97**



## LES CHÔMEURS ET EXCLUS DOIVENT ÊTRE EFFECTIVEMENT PRIS EN COMPTE DANS CHAQUE DÉCISION DES POUVOIRS PUBLICS

Les mouvements des sans emploi et sans abri de ces dernières semaines ont permis de remettre l'exclusion au coeur des préoccupations de la société, en particulier des pouvoirs publics et des media.

Que les chômeurs et les exclus «soient plus pris en compte dans chacune des décisions» de tous ceux qui assument des responsabilités, est une demande constante des associations rassemblées dans le collectif Alerte. Elle est au coeur du Pacte contre l'exclusion pour lequel elles se mobilisent depuis 3 ans.

Aujourd'hui les associations attendent du Premier Ministre que cette volonté se concrétise. L'État doit rester le garant de la solidarité nationale ; chacun doit disposer de moyens convenables d'existence ; aussi la revalorisation des minima sociaux est-elle nécessaire. Les associations demandent que la loi contre les exclusions soit bien la priorité du gouvernement dans les semaines à venir, et qu'un projet de texte soit très rapidement adopté par le conseil des ministres. Il doit s'agir d'une loi de programmation et d'orientation ambitieuse, dotée de moyens budgétaires significatifs.

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et les autres ministères ont engagé la concertation avec les associations. Les propositions que celles-ci ont élaborées depuis deux ans doivent être largement prises en compte : permettre l'accès de tous aux droits de tous et le développement de chacun, prévenir l'exclusion et la pauvreté, et organiser un partage plus équitable des activités et des richesses, qui favorise la promotion de tous. Après l'intervention du Premier Ministre, les associations restent mobilisées, pour le cap qui reste à franchir.



Paris, le 23 janvier 1998.

Contact presse : Bernard Boudet, T. 01 53 36 35 00.

**ACI**

**APEIS**

**MNCP**

**RECONNAITRE LE ROLE  
DES ASSOCIATIONS DE CHÔMEURS !**

Depuis de nombreuses années, et en particulier durant le mouvement de décembre et janvier, les associations de chômeurs ont lutté pour des droits : droit à un emploi, droit à un revenu, droit à être représenté par ceux que l'on choisit, droit à pouvoir se défendre.

En recevant les associations, le **Premier Ministre et la Ministre de l'Emploi ont pris acte** de la place et du rôle irremplaçable que jouent les associations de chômeurs et précaires. **La loi contre les exclusions** doit maintenant le traduire dans les faits. **L'amendement voté à l'unanimité** de la commission de affaires sociales prend en compte cette exigence, nous espérons que le Parlement entérinera cette proposition.

De multiples décisions prises ces dernières années ont dégradé considérablement la situation des chômeurs, (AUD, ASS, fonds sociaux, AFR, etc...) : nous ne voulons plus que cela puisse se reproduire ! Pour nous, il s'agit de donner aux chômeurs **les moyens de mieux se défendre**, il ne s'agit pas d'instaurer une quelconque concurrence avec les organisations syndicales .

Qu'il s'agisse de l'ANPE, de l'ASSEDIC, des missions locales, des CAF, des CLI ou de toutes autres instances, les chômeurs, par leurs organisations, qu'elles soient syndicales ou associatives, doivent être **consultés et associés** pour toutes les décisions les concernant.

*Paris, le 5 Mai 1998*

ACI - Claire Villiers  
APEIS - Richard Dethyre  
MNCP - Hubert Constancias

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'ESPOIR NE DOIT PAS ÊTRE DÉÇU

Faisant suite à l'engagement des candidats à la présidence de la République (mars 1995) et au débat législatif interrompu prématurément il y a un an, s'ouvre ce jour à l'assemblée nationale, le débat sur la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

Les associations membres de la commission lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'UNIOPSS, groupe ALERTE, appellent les députés à dépasser leurs clivages politiques pour signifier, ensemble, qu'ils considèrent la lutte contre l'exclusion comme une priorité nationale. En effet depuis des années elles n'ont cessé de souligner «*qu'abandonner les droits des exclus, c'est abandonner ses propres droits. Une solidarité en panne c'est une société en panne*».

La loi qui va être examinée a pour enjeu l'accès de tous aux droits de tous et la mise en oeuvre de politiques durables permettant la participation de tous à la vie de la cité. En ce sens elle engage non seulement l'avenir des plus démunis mais aussi celui de l'ensemble de la société.

Le projet de loi présenté paraît permettre un progrès significatif dans la prévention et la lutte contre les exclusions. Les associations seront toutefois particulièrement attentives à la prise en compte des amendements qu'elles ont proposés. En effet, pour répondre pleinement aux objectifs annoncés et aux attentes de ceux qui se battent quotidiennement contre l'exclusion, des aménagements et améliorations restent nécessaires.

Paris, le 5 Mai 1998

Contact presse : Bernard Boudet  
Tél. : 01 53 36 35 07

# Mouvement National des Chômeurs et Précaires

17, rue de Lancry 75010 Paris

Tél. : 01 40 03 90 66 Fax : 01 40 03 90 67

COPIE  
à AFR

Paris, le 5 mai 98

**Monsieur Jean Le GARREC**

**Député**

**Assemblée Nationale**

**75007 PARIS**

Tél : 01 40 63 65 23

Fax : 01 40 63 55 22

Monsieur Le Député,

Notre association se félicite de votre amendement concernant la représentation des associations de chômeurs dans les ASSEDIC et à l'UNEDIC, les ANPE et les institutions locales d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Notre association souhaite vivement que l'Assemblée Nationale adopte cet amendement dans le cadre de la loi contre l'exclusion.

En effet, depuis de nombreuses années, les associations de chômeurs luttent pour la défense de leurs droits : droit au travail pour tous, droit à un revenu pour chacun, droit à la citoyenneté.

En les recevant en Janvier, le Premier Ministre et La Ministre de l'Emploi et de la Solidarité ont reconnu le rôle important des associations de chômeurs.

En particulier, il est important que les chômeurs et chômeuses soient représentés dans les instances où se décident leurs conditions de vie.

Nous souhaitons que le gouvernement soutienne l'amendement adopté par la commission sociale de l'Assemblée, cela en conformité avec les déclarations du Premier Ministre concernant la représentation des associations de chômeurs à l'ANPE.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à nos meilleurs sentiments et à notre entier soutien à votre proposition d'amendement.

Hubert CONSTANCIAS  
Président du MNCP

